

# À la fin du deuxième trimestre 2023, la dette publique s'établit à 3 046,9 Md€

Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques (APU) - deuxième trimestre 2023

Informations Rapides · 29 septembre 2023 · n° 250



## Avertissement

Le calcul de la dette trimestrielle mobilisant des sources comptables moins complètes que celui des comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

Pour une période donnée, la variation de la dette ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et des passifs exclus du périmètre de la dette de Maastricht, dont les primes et décotes à l'émission. En outre, le déficit public trimestriel publié par l'Insee est corrigé des variations saisonnières et de l'effet des jours ouvrables, ce qui n'est pas le cas de la dette trimestrielle.

Les contributions à la dette publique calculées pour les sous-secteurs des administrations publiques ou pour une entité en particulier excluent les dettes vis-à-vis d'autres administrations publiques, la dette publique au sens de Maastricht étant consolidée.

## Au deuxième trimestre 2023, la dette publique augmente de 34,5 Md€ mais, exprimée en pourcentage du PIB, elle se réduit à 111,8 %

À la fin du deuxième trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht augmente de 34,5 Md€ et s'élève à 3 046,9 Md€. Toutefois, exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) et compte tenu de la forte croissance du PIB en valeur au deuxième trimestre, elle diminue de 0,7 point par rapport au premier trimestre 2023 et s'établit à 111,8 %. L'augmentation de la dette publique ce trimestre s'accompagne d'une baisse de la trésorerie des administrations publiques (-23,3 Md€), si bien que la dette nette augmente davantage que la dette brute (+56,1 Md€) et s'établit à 102,2 % du PIB.

## L'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte de celle de l'État

Au deuxième trimestre 2023, la dette publique émanant de l'État augmente de 57,0 Md€. L'État émet principalement des titres obligataires de long terme (+37,4 Md€, net de remboursement) et dans une moindre mesure, des titres négociables de court terme (+17,7 Md€). Par ailleurs, les dépôts des correspondants au Trésor augmentent de 1,9 Md€. Du côté des actifs, l'État mobilise une partie de sa trésorerie pour se financer (-15,1 Md€) si bien que sa dette nette augmente plus fortement (+71,5 Md€) que sa contribution à la dette publique.

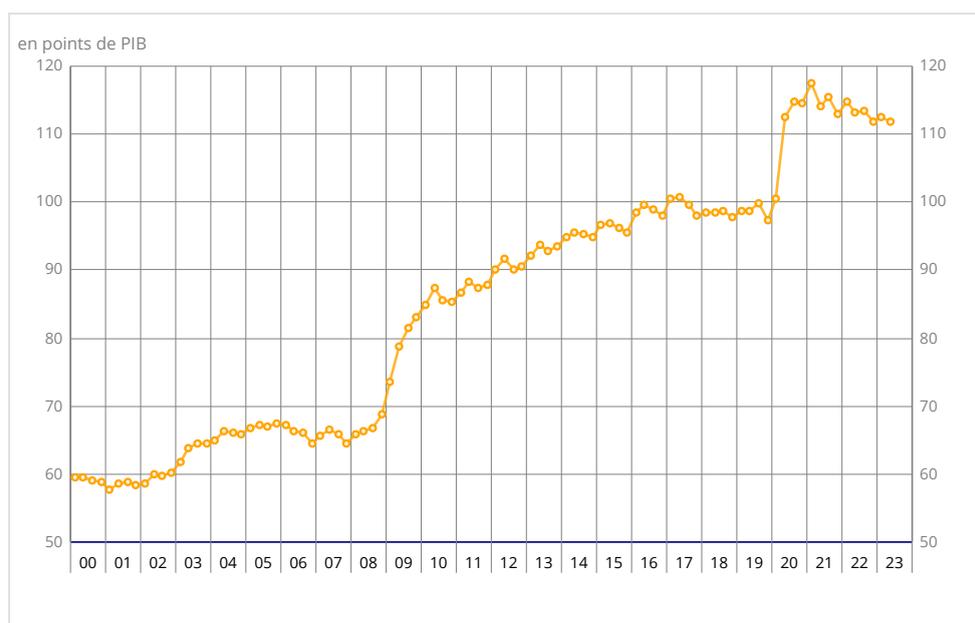
## La dette des administrations de sécurité sociale, des organismes divers d'administration centrale et des administrations publiques locales diminue

La contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette publique diminue (-21,6 Md€). Ce désendettement est principalement porté par l'Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss) (-11,1 Md€) et la Cades (-7,8 Md€), essentiellement par le remboursement de titres de créance. Ce mouvement s'accompagne d'une baisse de la trésorerie des Asso (-8,2 Md€).

La dette publique des organismes divers d'administrations centrale (Odac) diminue de 0,4 Md€, à la suite de remboursements d'emprunts bancaires.

La dette publique des administrations publiques locales (Apul) baisse quant à elle de 0,5 Md€. Cependant, au sein des Apul, les variations sont contrastées. Les collectivités locales diminuent leur endettement (-1,5 Md€) avec le remboursement d'emprunts bancaires pour 1,1 Md€. À l'inverse, la dette publique des organismes divers d'administration locale augmente (+1,0 Md€), notamment avec Île-de-France Mobilités (+0,5 Md€).

## Dettes au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (\*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France

## La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

en milliards d'euros

	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2
<b>Ensemble des adm. publiques</b>	<b>2 918,6</b>	<b>2 958,6</b>	<b>2 949,3</b>	<b>3 012,4</b>	<b>3 046,9</b>
en point de PIB (*)	113,2 %	113,4 %	111,8 %	112,5 %	111,8 %
<i>dont, par sous-secteur, consolidée (*) :</i>					
État	2 308,7	2 345,1	2 359,7	2 408,0	2 465,0
Organismes divers d'adm. centrale	71,4	72,4	74,6	71,8	71,4
Administrations publiques locales	247,5	241,4	244,9	245,1	244,6
Administrations de sécurité sociale	291,0	299,8	270,2	287,6	266,0
<i>dont, par instrument :</i>					
Dépôts	51,2	49,2	42,9	40,2	42,1
Titres négociables	2 572,0	2 610,5	2 607,4	2 675,7	2 709,9
<i>court terme</i>	222,8	211,8	193,1	197,4	202,0
<i>long terme</i>	2 349,2	2 398,7	2 414,3	2 478,3	2 507,9
Crédits	295,4	298,8	299,0	296,5	294,9
<i>court terme</i>	13,3	15,3	10,9	11,2	11,3
<i>long terme</i>	282,1	283,6	288,1	285,3	283,5

(\*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France

## Au deuxième trimestre 2023, la dette publique nette augmente de 56,1 Md€

La dette nette des administrations publiques s'élève à 2 785,9 Md€ au deuxième trimestre 2023, s'établissant à 102,2 % du PIB, après 101,9 % au premier trimestre. Elle augmente de 56,1 Md€, après +58,7 Md€ au trimestre précédent. L'écart de 21,6 Md€ avec la hausse de dette brute au deuxième trimestre correspond à la baisse de trésorerie des administrations publiques (-23,3 Md€), particulièrement marquée pour l'État (-15,1 Md€) et les Asso (-8,2 Md€).

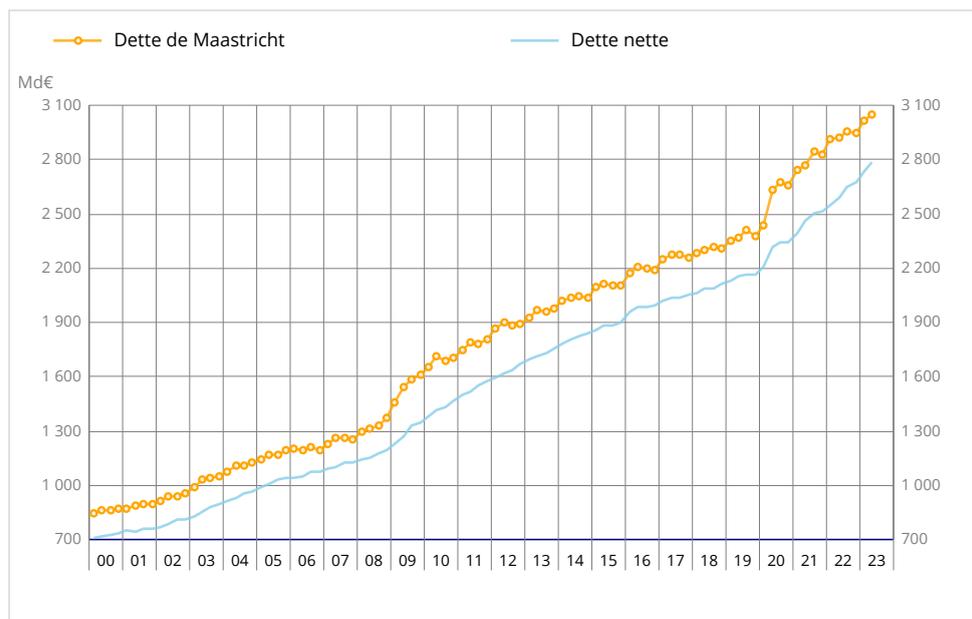
## La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2
<b>Ensemble des adm. publiques</b>	<b>2 593,5</b>	<b>2 647,0</b>	<b>2 671,1</b>	<b>2 729,8</b>	<b>2 785,9</b>
dont :					
État	2 104,3	2 164,9	2 202,2	2 256,1	2 327,6
Organismes divers d'adm. centrale	40,4	41,6	43,7	40,6	40,3
Administrations publiques locales	233,0	226,7	230,5	230,5	229,8
Administrations de sécurité sociale	215,8	213,8	194,8	202,6	188,2

Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

## Dettes au sens de Maastricht et dette nette



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

## La valeur globale des détentions en actions cotées et en titres d'organismes de placement collectif diminue fortement au deuxième trimestre 2023

Au deuxième trimestre 2023, la valeur totale des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques diminue de 59,3 Md€ et s'établit à 255,9 Md€. Cette forte diminution s'explique par le retrait de l'entreprise Électricité de France (EDF) de la cotation en juin 2023 après son rachat par l'État. Les titres détenus par l'État sont désormais enregistrés en actions non cotées dans les comptes nationaux. Par ailleurs, les Asso vendent des titres d'OPC (-11,9 Md€) et la valeur de leurs actions cotées diminue (-6,5 Md€). Enfin, la valeur totale des actions cotées et des titres d'OPC détenus par les Odac augmente de 8,7 Md€, sous l'effet des actions cotées.

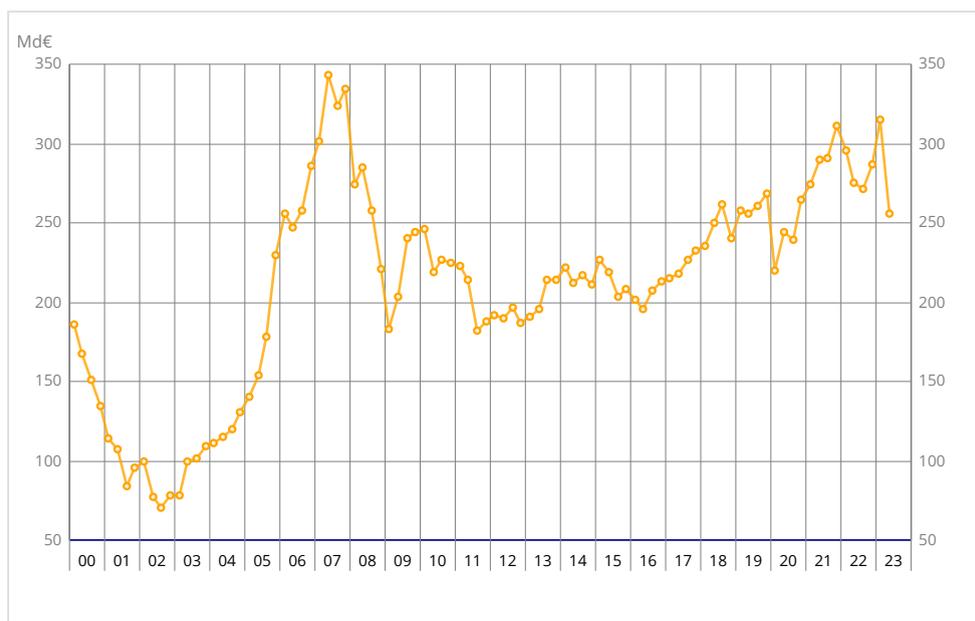
## Les actions cotées et les OPC détenues par les administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2
<b>Ensemble des adm. publiques</b>	<b>274,9</b>	<b>271,4</b>	<b>287,1</b>	<b>315,2</b>	<b>255,9</b>
dont :					
État	71,2	69,4	69,8	82,8	33,3
Organismes divers d'adm. centrale	51,1	52,2	55,8	60,8	69,5
Administrations publiques locales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	152,5	149,8	161,4	171,4	153,0

Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

## Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France.

## Pour en savoir plus

Au dernier trimestre d'une année, le produit intérieur brut (PIB) utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans cette publication sont consolidées : sont exclus les passifs du sous-secteur qui sont détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux qui sont détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

La méthodologie est disponible dans l'onglet « Documentation » de la page de l'indicateur sur insee.fr.

Prochaine publication : le 22 décembre 2023 à 8h45.

Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : [twitter.com/InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier  
ISSN 0151-1475